

LGV :
“ Le calendrier
sera respecté ”



Le gouvernement doit prendre, avant la fin de l'année une décision concernant le tracé de la future ligne à grande vitesse (LGV) Paris-Orléans-Clermont-Ferrand-Lyon (POCL). Le député Patrice Martin-Lalande a interrogé le secrétaire d'État aux Transports à ce sujet la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Alain Vidalies lui a assuré : « *Le temps de la décision est venu. Le calendrier sera respecté* ». Le secrétaire d'État précise toutefois : « *Les études en cours n'ont pas encore permis de choisir entre les deux tracés possibles, mais je reçois un grand nombre de courriers vantant les avantages de chacun des deux tracés (*), à coup d'arguments tous plus pertinents les uns que les autres, au point que le préfet d'Auvergne, désigné pour coordonner cette étape, n'a toujours pas arrêté sa réflexion. Le gouvernement prendra sa décision dès qu'il aura reçu son rapport.* »

Opposé au tracé traversant la Sologne, le député solognot rappelle que cette option représente un surcoût de 1,1 milliard d'euros. Il remarque, « *le gouvernement en est conscient mais il ne prend pas l'engagement de financer une partie de cette charge supplémentaire.* »

(*) Le tracé ouest (qui traverse la Sologne sur près de 70 km) et le tracé médian (qui passe en Sancerrois).